



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4809

Attribution d'une subvention d'équipement de 15 000 euros au Cercle d'Aviron de Lyon pour l'acquisition d'un bateau

Direction des Sports

**Rapporteur** : M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 1 JUILLET 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUIN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019  
DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4809 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT DE  
15 000 EUROS AU CERCLE D'AVIRON DE LYON POUR  
L'ACQUISITION D'UN BATEAU (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement  
pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Soutien à l'équipement des  
clubs sportifs (subventions) ».

Les résultats nationaux et internationaux obtenus par les rameurs des clubs d'aviron  
lyonnais contribuent au rayonnement international de la Ville de Lyon.

Le Cercle de l'aviron de Lyon compte 466 licenciés (250 hommes et 216 femmes). Cette  
association s'adresse à tous, des jeunes à partir de douze ans aux vétérans.

Certains de ses compétiteurs sont membres de l'équipe de France, médaillés olympiques  
et mondiaux. C'est notamment le cas de Hugo Boucheron, tout récemment sacré  
champion de France dans la catégorie du skiff en avril, doublement médaillé d'or en 2018  
aux championnats d'Europe (Glasgow) et du Monde (Plovdiv) ou encore d'Albéric  
Cormerais. Tous deux préparent actuellement les Jeux Olympiques d'été de Tokyo de  
2020.

Grâce à ses performances sportives, le Cercle de l'aviron de Lyon s'est classé en 2018 au  
7<sup>e</sup> rang national.

La Ville de Lyon lui a attribué une subvention de fonctionnement de 35 000 euros au titre  
de la saison 2018-2019.

Le Cercle de l'aviron de Lyon a formulé une demande d'aide financière municipale afin  
de lui permettre d'acquérir un bateau 8 personnes de compétition pour l'équipe sénior  
championne de France en 2018 ainsi que des avirons de compétition.

Le devis présenté par l'association s'élève à 35 000 €TTC.

Je souhaite apporter mon soutien à ce club d'aviron en lui accordant une participation  
financière de 15 000 €

C'est la raison pour laquelle je vous propose de signer une convention d'application avec  
cette association.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu ladite convention d'application ;

Oùï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse -  
vie associative - sports ;

**DELIBERE**

- 1- Une subvention d'équipement de 15 000 € est allouée au Cercle de l'aviron de Lyon pour l'achat d'un bateau 8 de compétition pour l'équipe sénior championne de France en 2018 ainsi que des avirons de compétition.
- 2- La convention d'application susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Cercle de l'aviron de Lyon, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, ligne de crédit 77242, article 20421, fonction 40, programme SPCLUBS, opération 60046571.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT